

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par
M. Molac, M. Coronado et M. Baupin

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 87 à 90.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces quatre alinéas organisent le transfert de compétences d'une région vers une métropole.
Il est important, que face au poids des métropoles, la région puisse se poser en garante de l'égalité des territoires, et qu'aucune de ses compétences ne soient transférées.